

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 9 décembre 2025 à 19h en session ordinaire

**Convoqués** : 15 élus + 1 agent

**Présents** : Antony ARNDT, Pierre BEROUD, Christian CHAUCHARD, Agnès CLEMENT, Hélène CUCCIA, Marc DESBOS, Hubert JUGE, Brice JULIEN, Nathalie ORBAN, Jean RIAILLON, Julie SERRE, Pierre-Jean VEY

**Absent(s) et pouvoir(s)** : Aurélien PATRICE-MARTIN (pouvoir à Antony ARNDT), Julie DECHAMPT (pouvoir à Julie SERRE), Françoise de JOUSSINEAU

**Secrétariat de mairie** : Camille BEURAERT

**Secrétaire de séance** : Jean RIAILLON

## ❖ ORDRE du JOUR :

### M Le Maire propose l'ajout de 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Proposition d'aide exceptionnelle d'urgence
- Marché des Potiers 2026 : signature de la convention avec l'association régionale d'Argiles

### ➤ DELEGATIONS / DECISIONS DU MAIRE

### ➤ DELIBERATIONS :

1. *Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2025*
2. *Participation employeur risque santé : versement de 15 € par mois et par agent pour une mutuelle labellisée, à compter du 1er janvier 2026*
3. *Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à 30h/semaine au 01/01/2026 (avancement de grade)*
4. *Convention avec la Tribu pour l'année 2026*
5. *La Tribu : lettre d'engagement Espace de Vie Sociale 2026-2030*
6. *BP 2026 : autorisation à mandater des dépenses d'investissement*
7. *DETR 2026 : dossier végétalisation du village et calades*
8. *MFR Mozas : demande de soutien financier*
9. *Marché des Potiers 2026 : signature de la convention avec l'association régionale d'Argiles*
10. *Aide exceptionnelle d'urgence*

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

- CCRC :
- ZAENR : présentation et information au public
- PLUiH
- Signature CTG : 2026 20230 Contrat Territorial Global
- Groupama : mise à jour du contrat « risques commune »
- Noël de l'école et CCAS
- Mise en place des illuminations
- Les concerts de poche, organisation
- Vœux du Maire 2026

### ➤ DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

❖ **COMPTE RENDU DE SEANCE :**

➤ **Délégations/Décisions du maire :** RAS

➤ **Délibérations :**

<b>Points abordés et commentaires</b>	<b>Décisions</b>
<p><b>1. Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2025</b></p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE</b> le procès-verbal du conseil municipal du 28/10/2025,</p> <p>par 10 voix pour            0 contre            0 abstention (Nota : seul-e-s les élu-e-s présent-e-s lors du conseil suscitée sont autorisé-e-s à délibérer)</p> <p>Délibération n°51-2025, annexe 1 du Procès-Verbal du conseil, disponible sur site internet <a href="https://www.boffres.fr/">https://www.boffres.fr/</a></p>
<p><b>2. Participation employeur risque santé : versement de 15 € par mois et par agent pour une mutuelle labellisée, à compter du 1er janvier 2026</b></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune doit participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents, conformément aux nouvelles obligations applicables aux collectivités territoriales au 1er janvier 2026. Le CDG 07 ne proposant pas de contrat spécifique pour les collectivités de moins de 50 agents, une consultation sera lancée en 2026. Dans l'attente d'une éventuelle offre avantageuse pour les agents, il est proposé que la commune participe directement au financement de leur protection sociale complémentaire. Les agents devront souscrire une complémentaire santé labellisée, garantissant un niveau minimal de couverture. Monsieur le Maire propose une participation mensuelle de 15 € bruts pour tout agent adhérant à une complémentaire santé labellisée et pouvant en justifier. Cette participation sera versée directement à l'agent, dans la limite du montant réel de la cotisation, sur présentation d'une attestation d'adhésion à un contrat labellisé. Les dépenses seront imputées sur le budget communal correspondant.</p>	<p><b>Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE :</b></p> <p><b>Article 1er :</b> de participer financièrement à compter du 1er janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.</p> <p><b>Article 2 :</b> de verser une participation mensuelle de 15 € bruts à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.</p> <p><b>Article 3 :</b> La participation sera versée directement à l'agent. La participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait due en l'absence d'aide.</p> <p><b>Article 4 :</b> de dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.</p> <p>par 14 voix pour            0 contre            0 abstention</p> <p>Délibération n°52-2025 en annexe 2 du PV</p>
<p><b>3. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2ème classe à 30h/semaine au 01/01/2026 (avancement de grade)</b></p> <p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un agent de la collectivité peut prétendre à un avancement de grade. Il propose que la commune crée un emploi au grade supérieur afin que l'agent puisse évoluer vers ce grade à compter du 1er janvier 2026. Le grade proposé est Adjoint Technique Principal de 2<sup>e</sup> classe.</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :</b></p> <p><b>Article 1 :</b> d'adopter la proposition du Maire</p> <p><b>Article 2 :</b> de modifier ainsi le tableau des effectifs,</p> <p><b>Article 3 :</b> d'inscrire au budget les crédits correspondants.</p> <p>par 14 voix pour            0 contre            0 abstention</p> <p>Délibération n°53-2025 en annexe 3 du PV</p>

<p>Le grade actuel de l'agent est Adjoint technique. La quotité de travail demeure inchangée, soit 30 heures par semaine. Monsieur le Maire précise que le poste d'Adjoint technique sera fermé et que le tableau des effectifs de la commune sera mis à jour en conséquence.</p>	
<p><b>4. Convention avec la Tribu année 2026</b></p> <p>La Tribu accueille les enfants de Boffres dans les locaux de l'école durant le temps périscolaire, matin et soir. De plus, des places sont réservées aux enfants boffrais pour l'accueil extrascolaire (mercredis, vacances et camps) dans les locaux de l'association à Alboussière.</p> <p>La Tribu est également déclarée Espace de Vie Sociale. Elle propose des activités pour tous les âges sur les communes signataires de la convention (Alboussière, Boffres, Champis, St Romain de Lerps, St Sylvestre).</p> <p>La convention annuelle fixant les objectifs et les engagements de chaque partie doit être renouvelée pour 2026.</p> <p>Le montant s'élève à 27 008€ (32 674€ en 2025).</p>	<p><b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :</b> <b>AUTORISE M</b> Le maire à signer la convention <b>DIT</b> que la participation de 27 008 € sera versée en 4 fois <b>DIT</b> que les crédits seront prévus au budget 2026</p> <p>par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p>Délibération n°<b>54-2025</b> en annexe 4 du PV</p>
<p><b>5. La Tribu : lettre d'engagement Espace de Vie Sociale</b></p> <p>Renouvellement d'agrément pour le projet social Tribu, pour la période 2026/2029.</p> <p>Pour cette démarche, un groupe de travail a été constitué (bénévoles administrateurs, personnes extérieures à l'association et salariés de la Tribu). A l'issue de ces réunions des objectifs opérationnels ont été posés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir : Permettre à l'ensemble des habitants d'être accueilli dans leur diversité, dans un espace commun, faire des activités diversifiées, avoir une communication adaptée, proposer des solutions de mobilité...etc.</li> <li>- Accompagner : Permettre à un habitant ou un groupe d'exprimer ses besoins, ses envies pour mieux l'accompagner. Il s'agit d'assurer une veille et une écoute, de faire des propositions adaptées aux besoins, de favoriser les initiatives et d'être une ressource compétente ou passer le relais.</li> <li>- Agir : Participer ensemble à la transformation de la société d'aujourd'hui et de demain. C'est, s'engager face aux défis environnementaux, mettre en commun nos expériences et nos connaissances et s'investir dans la vie locale</li> </ul> <p><u>Remarques :</u> <i>Le Conseil municipal s'interroge sur la pertinence d'une éventuelle acquisition immobilière compte tenu du déclin démographique général. Tout éventuelle participation de la commune devra faire l'objet d'un examen ultérieur et d'une décision du Conseil municipal. La présente lettre répond au projet de vie sociale et n'implique aucun engagement de la commune concernant d'éventuels projets immobiliers ou d'acquisitions envisagés par l'association.</i></p>	<p><b>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :</b> <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer la lettre d'engagement Espace de Vie Sociale, telle que présentée.</p> <p>"La commune de BOFFRES tient à exprimer son intérêt et son soutien de principe pour les activités prévues dans le cadre du projet d'espace de vie sociale 2026-2029 porté par l'association La Tribu"</p> <p>par 14 voix pour                      0 contre                      0 abstention</p> <p>Délibération n°<b>55-2025</b> en annexe 5 du PV</p>

<p><b>6. BP 2026 : autorisation à mandater des dépenses d'investissement</b></p> <p>Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, en l'absence d'adoption du budget primitif 2026 avant le 30 avril 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement. Le montant total de ces dépenses serait de 120 723 €, soit un quart du budget 2025, et elles seraient réparties comme suit :</p> <p>Les montants par chapitre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chapitre 20 et 204 : 10 000 €</li> <li>- Chapitre 21 : 60 000 €</li> <li>- Chapitre 23 : 34 000 €</li> </ul> <p>Les crédits engagés dans ce cadre seraient repris et intégrés dans le budget 2026 quand adopté. Le maire soumet cette proposition au Conseil Municipal pour approbation.</p>	<p><b>Après en avoir délibéré, le conseil municipal Approuve la proposition et Autorise</b> Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites prévues au tableau joint en annexe</p> <p>par 14 voix pour            0 contre            0 abstention</p> <p>Délibération n°56-2025 en annexe 6 du PV</p>
<p><b>7. DETR 2026 : dossier aménagement du village : végétalisation et calade</b></p> <p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la demande de subvention auprès de l'État (DETR) doit être déposée avant le 19 décembre 2025. L'équipe municipale souhaite engager un programme d'aménagement du village afin de poursuivre l'amélioration du cadre de vie et de tendre vers la labellisation "Village de caractère". Madame Agnès CLEMENT et Monsieur Christian CHAUCHARD ont travaillé sur un projet de végétalisation des espaces publics, visant à améliorer le confort de vie, renforcer le confort climatique estival et soutenir la démarche de labellisation. La rénovation de la calade répond à un besoin urgent de reprise du réseau d'eaux pluviales. Elle permettra également de préserver le patrimoine et d'améliorer les cheminements piétons. Ces travaux s'inscrivent dans les priorités définies par l'État pour l'attribution de la DETR, notamment en matière d'aménagement des espaces publics, de transition écologique et de valorisation du patrimoine. Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 88 681.28 € HT. Le plan de financement envisagé est le suivant : Autofinancement communal : 17 736.026 € Subvention DETR sollicitée : 26 604.38 € Autres aides éventuelles (Département, Région, etc.) : 44 340.64 € Monsieur le Maire propose de solliciter officiellement la DETR pour ce projet. <i>Remarque : Pierre BEROUD rappelle l'idée d'un jardin dit « partagé », sous les HLM des Pins.</i></p>	<p><b>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : APPROUVE</b> le projet d'aménagement du village : végétalisation et calade, pour un montant prévisionnel de 88 681. 28 € HT ; <b>SOLLICITE</b> une subvention au titre de la DETR pour la réalisation de cette opération à hauteur de 30 % soit 26 604.38 € ; <b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention ; <b>DIT</b> que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune pour 2026.</p> <p>par 14 voix pour            0 contre            1 abstention</p> <p>Délibération n°57-2025 en annexe 7 du PV</p>
<p><b>8. MFR MOZAS : demande de soutien financier</b></p> <p>Monsieur le Maire présente la demande suivante : la MFR de Mozas présente une demande de participation aux frais de scolarité pour un enfant domicilié sur notre commune. Monsieur le Maire propose de verser une participation de 60€/enfant comme pour les élèves du collège sous forme de subvention</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :</b> <b>D'ATTRIBUER</b> exceptionnellement une subvention de 60 € à la MFR de Mozas <b>D'AUTORISER</b> M. le Maire à procéder au versement de cette subvention,</p> <p>par 14 voix pour            0 contre            1 abstention</p> <p>Délibération n°58-2025 en annexe 8 du PV</p>

<p><b>9. Marché des Potiers 2026 : signature de la convention avec l'association régionale d'Argiles</b></p> <p>Dans le cadre de l'organisation du marché des potiers 2026, il convient de signer la convention annuelle avec l'association régionale « d'Argile »</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE</b> M le Maire à signer la convention avec « D'Argiles »</p> <p>par 14 voix pour            0 contre            1 abstention</p> <p>Délibération n°59-2025 en annexe 9 du PV</p>
<p><b>10. Aide exceptionnelle d'urgence</b></p> <p>Une famille ukrainienne s'est installée sur la commune depuis le 2 septembre 2025. Elle doit effectuer un déplacement administratif obligatoire et urgent à l'OFPRA à Paris, le 31/12 et 5 janvier 2026. Sollicité pour une aide, Monsieur le Maire propose qu'une aide d'urgence soit versée directement à cette famille pour les frais de transport.</p>	<p><b>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE</b> l'aide financière exceptionnelle de 500€</p> <p>par 14 voix pour 0 contre 0 abstention</p> <p>Délibération n°60-2025, annexe 10 du PV</p>

➤ **Questions diverses :**

- **CCRC** : par Jean RIAILLON

- **ZAEnR : présentation et information au public**

Les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) sont obligatoires pour toutes les communes. La CCRC s'est proposée d'assurer la partie technique et administrative.

**Déroulé de la procédure :**

Analyse de la cartographie proposée pour leur territoire. Après approbation, la commune met à disposition du public la cartographie pour phase de concertation (Affichage mairie et sur site internet de la commune). Contact [pcaet@rhone-crussol.fr](mailto:pcaet@rhone-crussol.fr) pour faire les remarques. Quand consultation publique terminée, et retours de la Région reçus, la CCRC débat en Conseil Communautaire des ZAEnR des communes. La CCRC dépose ensuite les zones auprès des services de l'État.

- **PLUiH** : avancement, prochaines échéances

02/12/2025 : Conférence des Maires	Présentation du PV de synthèse par la commission d'enquête
10 janvier	Remise du rapport de la commission d'enquête
15 janvier	Comité consultatif
16 janvier 2026	Réunion PPA : Présentation des modifications au projet arrêté
05 mars 2026	Approbation au Conseil communautaire
Début mars 2026	Caractère exécutoire : publication, transmission et affichage

Les communes doivent avoir délibéré entre le 16 février et le 4 mars pour l'approbation du PLUiH

Une fois approuvé, le PLUiH deviendra exécutoire après transmission en préfecture, publication, affichage et intégration au Géoportail de l'urbanisme.

- **Maison du territoire Rhône Crussol :**

Inauguration, le 29 octobre, et portes ouvertes, le 3 novembre. 100 visiteurs ont découvert les nouveaux locaux et les services de la communauté de commune. Des actions complémentaires viseront à renforcer la proximité entre la communauté de commune, les habitants et les élus locaux, et à valoriser la diversité des missions de Rhône Crussol

- **Inaugurations à Boffres « rénovation du mur de soutènement, poste lavage vélo CCRC, cantine scolaire » :**

Le 5 novembre, en présence de la nouvelle sous-préfète de Tournon, Emmanuelle Darmon, de la conseillère de Région, Carine Vidal, du président du département, Olivier Amrane, du VP au département, Christian Feroussier, ainsi que des élus CCRC, de Boffres et des communes voisines

- **CTG (Contract Territorial Global) 2026 2030:** par Julie SERRE

Le 2 décembre, la 2<sup>e</sup> Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF de l'Ardèche, les 13 communes et la Communauté de Commune Rhône Crussol, a été signée à la Maison du Territoire. Ce projet de territoire, construit collectivement, fixe une stratégie pour les 5 prochaines années autour de 8 grandes thématiques ; petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité, logement, accès aux droits et au numérique, animation de vie sociale et transversalité

- **Groupama : mise à jour du contrat « risques commune »**

M. Régis de JOUSSINEAU a accompagné bénévolement la commune dans la mise à jour de son contrat d'assurance multirisques (dommages aux biens et responsabilité civile). Son intervention a notamment porté sur l'actualisation du contrat (déclaration du budget de fonctionnement et de la masse salariale, mise à jour des activités assurées), ainsi que la révision et l'actualisation de l'ensemble des sites communaux assurés, incluant, par exemple, l'ajout de la réserve incendie.

Il a également procédé à un ajustement des garanties et des seuils de capitaux, ainsi qu'à l'actualisation des risques environnementaux, afin de garantir une couverture en adéquation avec les besoins actuels de la collectivité.

Enfin, M. de JOUSSINEAU a présenté à la commune une proposition négociée pour l'année 2026, comprenant différents montants de cotisation selon le niveau de franchise retenu.

- **Noël de l'école et CCAS**

**CCAS :** Cette année la commune compte 141 bénéficiaires des colis de Noël (65 ans et +). 72 colis de producteurs ont été préparés et une trentaine de dons seront reversés

Une trentaine de personnes est venue assister au repas des Aînés Ruraux, samedi 6 décembre. Les participants sont répartis ravis de leur journée, en particulier grâce à la prestation d'animation.

**Ecole :**

4 élèves boffraïns ont obtenu le brevet des collèges. La remise des diplômes a eu lieu le vendredi 5/12. Vendredi 12 décembre aura lieu le spectacle de Noël pour les enfants de l'école.

Monsieur le Maire tient à remercier l'engagement bénévole des membres du CCAS ainsi que l'élue en charge, Madame Julie DECHAMPT pour la bonne organisation. Bravos à tous !

- **Mise en place des illuminations de Noël**

Le maire et l'adjoint en charge, Marc DESBOS, proposent une séance de mise en place des illuminations, samedi 13 décembre, à partir de 8h. Les élus disponibles peuvent venir les aider. Cyril, employé communal, sera présent ce matin-là.

- **Les Concerts de Poche - Trio "C Barré"**

(Annelise CLÉMENT - Clarinette, Matthias CHAMPON - Trompette, Joël VERSAUD – Saxophone)

**Lieu :** salle communale de Boffres

**Date et heure :** jeudi 28 mai 2026 à 18h30

**Détails :** annexe 11 du PV

Repas et logistique pris en charge par la mairie

- **Colis de Noël des employés :** remise, jeudi 18/12 à 16h (à confirmer)

- **Vœux du Maire 2026 :** programmés le 30 janvier, 19h, salle des fêtes. Com en cours

- **Date du prochain conseil (date prévisionnelle) :** 20/01/2026, salle du conseil, 19h, ouvert au public

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10*

*Vu pour être affiché le 19/12/2025 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGCT*

Le Maire, Hubert JUGE



Le secrétaire de séance, Jean RIAILLON